



Je ne comprend rien à mon contrat d'intérim...!

Par **tite schtroumpfette**, le **08/04/2009 à 14:56**

Bonjour,
Je viens de recevoir un 2e contrat d'intérim, dans la même entreprise qu'auparavant. Sur mon précédent contrat, il y avait bien marqué "forfait cadre", donc je ne me suis pas posée de questions. Mais dans celui-là, je ne retrouve pas la mention.
Est-ce que "statut : cadre" veut dire obligatoirement "forfait cadre" ?
Parce que, comme dans le précédent, il y a marqué "base hebdo : 35h", et dans les "informations" complémentaires, les seules choses indiquées sont :
"pas de majoration pour les heures de nuit mais des primes de quart nuit. Idem pour les heures supplémentaires jour. 10 RTT annuels imposés dans les cycles".
Est-ce que la phrase "Idem pour les heures supplémentaires jour" veut dire que je suis payée au forfait ?
L'agence m'a dit que j'étais dans ce cas, mais je voudrais bien comprendre mon contrat, et ils ne sont pas très "disponibles" ni très "agréables" au téléphone.
Par ailleurs, est-ce que c'est normal que j'ai encore une période d'essai, alors que c'est dans la même entreprise, même service, et que seul le nom du poste change (mais pas le travail) ?
D'avance, merci si vous pouvez me renseigner !